



PGR04

MANUTENTION MANUELLE PREVENTION DES LOMBALGIES

Public

Les professionnels intervenant auprès des patients et résidents en institution (EHPAD, FAM, MAS, ...) ou à domicile (SAAD, ...)

Durée – Taille du Groupe

2 à 3 jours – 8 à 10 personnes

Pré-requis

Aucun

Evaluation

A chaud et QCM

Moyens Pédagogiques

Apports théoriques et pratiques, exercices en situation, support de formation

Tarif

INTRA : 1290,00 € HT /jour
hors frais de déplacement,
hors frais duplication de
support

Objectif global

- Assurer le confort et la sécurité des personnes prises en charge.
- Réduire les accidents du travail du personnel.
- Permettre aux professionnels un travail dans de meilleures conditions avec un gain de temps et de fatigue.

Objectifs spécifiques

- Connaître des notions théoriques de base d'ordre anatomique, biomécanique et physique permettant de comprendre le pourquoi des différentes techniques de manutention.
- Acquérir et intégrer les différentes techniques de manutention, adaptées à ses propres possibilités et à l'environnement lié aux personnes prises en charge.
- Analyser et s'adapter aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées ultérieurement, en rapport avec la personne prise en charge.
- Mettre en pratique en situation sous le regard de la formatrice.
- Prendre confiance dans les techniques utilisées.
- Savoir prendre le recul nécessaire à l'évaluation d'une situation particulière.
- Sécuriser le patient, ainsi que leurs propres gestes dans le but d'éviter les accidents et de préserver leur capital santé.
- Echanger à moyen termes sur leurs pratiques et consolider leurs acquis.

Il sera demandé à l'établissement d'accueil de fournir le matériel adéquat à la bonne réalisation des exercices pratiques.

Un certificat de réalisation sera remis à chaque apprenant à l'issue de la prestation de formation. Un compte-rendu pédagogique sera également adressé à l'encadrement.

« La manutention manuelle des personnes nécessite l'acquisition de pratiques spécifiques, adaptées aux différents types de situation. »

Délai d'accès : « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

Modalités d'accès handicap : Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts » (Version du document : V01/2024)

